



Phéromone pulvérisable de 3M perturbatrice du comportement reproducteur de la tordeuse des canneberges (acétate de (Z)-tétradéc-11-ényle)

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a décidé que la phéromone de qualité technique de Bedoukian, appelée aussi acétate de (Z)-tétradéc-11-ényle (ou acétate de *cis*-tétradéc-11-ényle), et la préparation commerciale, la phéromone pulvérisable de 3M perturbatrice du comportement reproducteur de la tordeuse des canneberges (numéro d'homologation 25880 selon la *Loi sur les produits antiparasitaires*), qui renferme l'acétate de (Z)-tétradéc-11-ényle comme matière active, étaient admissibles à l'homologation complète en vertu de l'article 13 du *Règlement sur les produits antiparasitaires*.

Le présent document des décisions explique sommairement la décision qui a été prise par l'ARLA concernant l'utilisation de la phéromone pulvérisable de 3M (acétate de (Z)-tétradéc-11-ényle) perturbatrice du comportement reproducteur de la tordeuse des canneberges.

(also available in English)

Le 27 avril 2001

Ce document est publié par la Division de la gestion des demandes d'homologation et de l'information, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

**Coordonnatrice des publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
I.A. 6605C
2720, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9**

**Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou (613) 736-3799
Télécopieur : (613) 736-3798**

1.0 Introduction

Le présent document des décisions explique sommairement la décision qui a été prise par l'ARLA concernant l'utilisation de la phéromone pulvérisable de 3M (acétate de (Z)-tétradéc-11-ényle) perturbatrice du comportement reproducteur de la tordeuse des canneberges.

2.0 Contexte

La phéromone pulvérisable de 3M, contenant de l'acétate de (Z)-tétradéc-11-ényle, perturbatrice du comportement reproducteur de la tordeuse des canneberges est un produit protégeant les champs de canneberges contre la tordeuse grâce à ce type de perturbation.

L'ARLA a procédé à une évaluation des données disponibles conformément à l'article 9 du *Règlement sur les produits antiparasitaires* (RPA). Cette évaluation a permis de conclure qu'on disposait de suffisamment de renseignements, selon l'alinéa 18*b*, pour déterminer l'innocuité, les avantages et la valeur de la phéromone de qualité technique de Bedoukian (produite par Bedoukian Research Inc.), contenant l'acétate de (Z)-tétradéc-11-ényle, et de la préparation commerciale, la phéromone pulvérisable de 3M perturbatrice du comportement reproducteur de la tordeuse des canneberges (produite par 3M Canada Co.). L'ARLA en a conclu que l'utilisation de la phéromone pulvérisable de 3M perturbatrice du comportement reproducteur de la tordeuse des canneberges, conformément aux instructions de l'étiquette accompagnant le produit, possède la valeur les avantages requis, selon l'alinéa 18*c* du RPA, et ne comporte aucun risque inacceptable, selon l'article 18*d*.

Le Projet de décision réglementaire [PRDD99-04](#), *Phéromone pulvérisable de 3M perturbatrice du comportement reproducteur de la tordeuse des canneberges*, avait accordé à la phéromone de qualité technique de Bedoukian, contenant de l'acétate de (Z)-tétradéc-11-ényle, et à la préparation commerciale, la phéromone pulvérisable de 3M perturbatrice du comportement reproducteur de la tordeuse des canneberges, une homologation de durée limitée pour que les utilisateurs aient accès à ce produit à risque réduit et pour donner aux Canadiens concernés la possibilité de participer à l'élaboration de la décision finale. Les observations recueillies par l'ARLA concernant le [PRDD99-04](#) sont présentées à l'annexe 1.

3.0 Décision réglementaire

En se fondant sur les considérations décrites sommairement ci-dessus, l'ARLA a décidé que, conformément à l'article 13 du RPA, la phéromone de qualité technique de Bedoukian, contenant de l'acétate de (Z)-tétradéc-11-ényle, et la préparation commerciale, la phéromone pulvérisable de 3M perturbatrice du comportement reproducteur de la tordeuse des canneberges, étaient admissibles à l'homologation complète.

Annexe I Commentaires et réponses

Des commentaires ont été recueillis par l'ARLA concernant le projet de décision réglementaire [PRDD99-04](#), publié le 3 septembre 1999. Ils provenaient du public et portaient sur l'évaluation de l'efficacité de cette phéromone. L'ARLA a regroupé et résumé les commentaires recueillis et a répondu à ces commentaires comme suit :

Commentaires

Les essais d'efficacité présentés dans le [PRDD99-04](#) ne démontrent pas qu'il y a perturbation du comportement reproducteur. Il y a eu réduction des captures de mâles dans les pièges à phéromones, mais il n'y avait pas de corrélation significative entre ces captures et les réductions des populations de larves. Les réductions dans les captures par les pièges ne sont pas nécessairement associées à des reculs dans le comportement reproducteur et aux dommages ultérieurs. Il n'est pas prudent de recommander l'homologation d'un produit perturbateur du comportement reproducteur, fondée sur des données de prises qui révèlent uniquement une perturbation dans la communication.

Réponse

Les résultats provenant des essais d'efficacité résumés dans le [PRDD99-04](#) montrent que la phéromone pulvérisable de 3M perturbatrice du comportement reproducteur de la tordeuse des canneberges réduit efficacement les captures de mâles dans les pièges à phéromones. L'ARLA convient que, même si ces données montrent qu'il y a perturbation dans la communication par phéromone, les données telles que présentées dans le [PRDD99-04](#) ne démontrent pas qu'il y a perturbation du comportement reproducteur.

Cependant, des données d'études fournies à l'ARLA, mais ne figurant pas dans le [PRDD99-04](#), évaluent les effets de la phéromone pulvérisable de 3M perturbatrice du comportement reproducteur de la tordeuse des canneberges. Dans ces essais, des femelles vierges à l'intérieur de cages ont été placées dans des parcelles traitées préalablement avec la phéromone pulvérisable de 3M perturbatrice du comportement reproducteur de la tordeuse des canneberges; on a ensuite compté le nombre de femelles reproductrices dans ces parcelles. Le comportement reproducteur des femelles dans les parcelles traitées a été comparé à celui des femelles vierges en cage placées dans les parcelles non traitées. Lors de ces essais, le comportement reproducteur des femelles des parcelles traitées se trouvait réduit de 73-100 %, comparativement à celui des femelles des parcelles non traitées, et ce pendant une période de 3-4 semaines après l'application. Les résultats de ces essais démontrent qu'il y a perturbation du comportement reproducteur chez la tordeuse des canneberges après application de la phéromone pulvérisable de 3M perturbatrice du comportement reproducteur de la tordeuse des canneberges.